



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20210329-BUR-AG-21-023-DE
Date de télétransmission : 01/04/2021
Date de réception préfecture : 01/04/2021

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 29 mars 2021

DELIBERATION DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Avenant n°1 au marché de travaux n°190017 – Lot n°5 – Réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia (Cloisons – doublages – peinture - faux plafonds - sols souples)

L'an deuxmille vingt et un, le vingt-neuf mars à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRESENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Guy ARMANET, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Jean Jacques PADOVANI, Jean-Louis MILANI, Serge LINALE, Pierre SAVELLI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI, Marie- Héléne PADOVANI.

ABSENTS:

Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 5

Votants : 11

Pour : 11

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Avenant n°1 au marché de travaux n°190017 – Lot n°5 – Réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia (Cloisons – doublages – peinture - faux plafonds - sols souples)

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019, notamment ses articles L2194-1 et R2194-8 ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique ;

Vu les articles 14 à 16 du CCAG Travaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue en matière de commande publique, la préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant égal ou supérieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini à l'article D.2131-5-1 du CGCT (214 000 € HT à ce jour) ;

Vu le marché de travaux n°190017 - lot n°5 concernant la réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia (Cloisons – doublages – peinture - faux plafonds - sols souples), notifié le 19/12/2019 à la SAS AFO (Aménagement Finition de l'œuvre) sise 20290 BORGGO, pour un montant de 199 979 € HT ;

Considérant qu'en cours d'exécution du marché de travaux n°190017 – lot n°5, la réalisation de prestations modificatives non substantielles est apparue nécessaire ;

Considérant que selon l'article R2194-8 du code de la commande publique, un marché public peut être modifié en cours d'exécution lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant du marché de travaux initial ;

Considérant qu'en application des articles 14 à 16 du CCAG travaux relatifs aux prestations de travaux modificatives nécessaires au bon achèvement de l'ouvrage, et de l'article R2194-8 du CCP susvisé, il est proposé de valider les modifications suivantes concernant le lot n°5 du marché 190017 dans le cadre d'un avenant :

Modifications en plus-value :

. Travaux de plâtrerie (modifications sur retombées des faux plafonds / isolation thermique de la cage d'ascenseur / création d'un local électrique avec pose de cloisons et d'une porte) : 6 370 €HT

. Travaux de création d'une contre cloison cage d'escalier / fourniture et pose des sols souples : 1 246€HT

Total modifications en plus-value : 7 616 € HT ;

Bureau du 29 mars 2021

OBJET : Avenant n°1 au marché de travaux n°190017 – Lot n°5 – Réhabilitation des locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération de Bastia (Cloisons – doublages – peinture - faux plafonds - sols souples)

Modifications en moins-value :

. Peinture de ravalement sous face des dalles- plafond courive : 2 268 € HT

Total modifications en moins-value : 2 268 € HT

Soit, un total de modifications du lot n° 5 (avenant 1) de + 5 348 € HT ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

DECIDE

De modifier le marché de travaux n°190017 – lot n° 5 ;

DIT

Que les modifications du marché 190017– lot n°5 engendrent un surcoût de 5 348 € HT, soit une augmentation de 2,674 % par rapport au montant initial du marché ;

DECIDE

De conclure un avenant n°1 au marché de travaux n°190017 – lot n° 5, avec la SAS AFO (Aménagement Finition de l'œuvre) sise 20290 BORGO, pour un montant de 5 348 € HT ;

AUTORISE

Le Président à signer l'avenant n° 1 au marché 190017 – lot n°5, ci-annexé, ainsi que tout document nécessaire à ce dossier ;

DIT

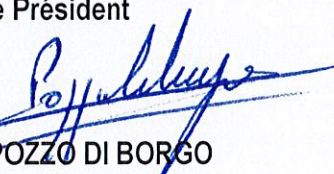
Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 01 AVR. 2021
et publication au Journal Officiel
du 01 AVR. 2021
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI



Le Président


Louis-POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.